

Gens du voyage

Par **Yann**, le **18/07/2005** à **15:44**

Voici la situation:

Des gens du voyage se sont installés sur un terrain appartenant à une commune, mais qui n'est pas prévu pour les recevoir. Sachant qu'un terrain spécial existe (ville de plus de 5000 habitants), une ordonnance a été rendue pour les expulser de là et les obliger à aller sur le terrain adéquat.

Evidement ils ne se sont pas exécutés et sont restés en place.

Le problème c'est qu'aujourd'hui le terrain aménagé a été fermé car il faut remettre en état les locaux qu'ils ont dégradé.

Du coup maintenant ils refusent de bouger en disant qu'ils n'ont plus de lieu où aller (les petits malins).

Mais pour moi l'ordonnance initiale est toujours applicable dans la mesure où au jour où elle a été prise le terrain était libre, et de plus s'ils s'étaient installés là où on leur a dit le terrain n'aurait pas été fermé (on les en aurait quand même pas expulsés).

Que me conseillez vous? On est coincés entre deux lois: d'abord l'obligation d'avoir un terrain pour ces gens, et ensuite celle de mettre ce terrain en conformité avec les normes actuelles.

Par **Olivier**, le **18/07/2005** à **17:34**

que dit l'ordonnance ? Elle ordonne simplement l'expulsion ou ordonne de les déplacer sur le terrain aménagé ?

Si c'est la première solution, le titre est exécutoire, donc petit coup de fil à l'huissier et on expulse !

Par **Yann**, le **19/07/2005** à **07:38**

L'ordonnance dit on expulse. L'huissier a même été requis avec la force publique et tout. Mais là tout est suspendu car il y a une procédure en référé qui s'est intercallée.

Par **germier**, le **20/07/2005** à **22:19**

[quote="Olivier":1tzunatb]que dit l'ordonnance ? Elle ordonne simplement l'expulsion ou

ordonne de les déplacer sur le terrain aménagé ?

le mot déplacer me paraît vraiment déplacé

mais je ne saisis pas tellement la différence

Si c'est la première solution, le titre est exécutoire, donc petit coup de fil à l'huissier et on expulse !

et tu crois que l'huissier va aller voir ces braves gens

Il y a me semble-t-il - en prime - un petit problème : "l'ordonnance dit on expulse " mais qui ?